



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 5 / 0 5 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 2 7 / 0 6 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : G-2023-010721

1 Intitulé du projet

Réaménagement du plateau sportif et de loisir de Kerabus

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE PLOUHINEC

Raison sociale

Commune

N° SIRET

2 1 2 9 0 1 9 7 9 0 0 1 2 1

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

LE CHAT

Prénom(s)

SOPHIE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
- 39° b) - 41° a) - 44° d)	- Opération d'aménagement entre 5 et 10 ha. - Réaménagement des stationnements existants et création de nouvelles places. - Aménagement d'un équipement sportifs et de loisirs.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il s'agit d'un projet porté par la Ville de Plouhinec. Elle souhaite réaménagé son plateau sportif et de loisir de Kerabus.

Cet équipement est déjà fonctionnel (trois terrains de sport, pour le foot et le rugby, avec les équipements associés tels que vestiaires et tribunes) depuis 2017. Les nouveaux aménagements seront donc fait dans la continuité des équipements existants.

Le projet prévoit notamment la création d'un skatepark, de terrains de tennis, d'aires de pique-nique, d'une aire de jeux accessible aux handicapés et un parcours sportif. Il est également prévu d'aménager des secteurs pour l'accueil de la biodiversité.

Le nombre de place de stationnement sera augmenté. Actuellement, le site compte 182 places (dont environ 38 places plus ou moins définies - non "officielles"), et il est prévu d'atteindre un total de 240 places.

Une partie des nouveaux équipements nécessite le défrichement de certains secteurs boisés.

Une maison est présente sur le site. Il s'agit d'une propriété communale. Le projet envisage une démolition (avec une temporalité plus longue que pour les équipements sportifs et de loisir). Des enjeux potentiels de biodiversité y ont été mis en évidence. Des inventaires complémentaires seront donc réalisés avant toute intervention (avec mesures ERC, le cas échéant).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est, en plus de créer un lieu de convivialité intergénérationnel et touristique, de créer des équipements sportifs et de loisirs à destination du public, ainsi que de renforcer l'offre de stationnement. Les nouveaux aménagements seront ouverts au public.

Il y a également une volonté forte de renforcer l'identité paysagère du site en mettant en valeur l'aspect naturel du site et de ses abords. A cette fin, un paysagiste fait notamment partie de l'équipe de MOE.

À noter que des zones humides sont identifiées à proximité immédiate du site. La Ville souhaite que le projet soit adapté à ces milieux sensibles.

En concertation avec la population, une étude de faisabilité et de programmation a été lancée en août 2021 afin d'envisager un projet d'aménagement d'ensemble répondant aux besoins de la population (grand public, sportifs, scolaires et périscolaires) tout en respectant les contraintes budgétaires, urbaines, fonctionnelles, architecturales, environnementales, réglementaires et techniques de la commune de Plouhinec.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Il pourrait y avoir des abattages d'arbres à proximité des bâtiments de l'ancien camping et au nord-est de ces derniers :

- Au vu du diagnostic, on peut supposer que le projet pourrait éviter l'abattage d'au moins 2 arbres sur les 4 présents à proximité des bâtiments,

- Une surface boisée de 150 à 200 m² serait impactée par la création d'une voie d'accès secours par le nord. Le tracé cherchera à réduire au maximum le nombre d'arbres abattus.

Des constructions dans la parcelle n°137 (à l'est) seront démolies à terme. Elles avaient été construites sans autorisation. Ces démolitions seront accompagnées par un écologue pour s'assurer de la prise en compte des éventuels enjeux de biodiversité (inventaires complémentaires et mesures ERC).

Une grande partie du projet consiste en la démolition de stationnements en enrobé (au nord des terrains de sport). Une grande partie des terrassements en déblais seront réutilisés sur site pour terrasser les anciennes voiries (stationnements) et former les mouvements de terrains à l'ouest devant servir d'air de jeux et de mise à distance visuelle et sonores des terrains de sports existants en cœur de site.

Le chantier et le projet se déroulera sur plusieurs années et en plusieurs phases. Les phases prioritaires sont la création de la centaine de stationnements au sud du site et la création d'un skatepark au nord des terrains centraux.

Il est envisagé de pré-végétaliser les secteurs qui seront « faiblement » aménagés et qui pourraient conforter les secteurs repérés comme à enjeux forts ou moyens pour la biodiversité.

Au fur et à mesure de la réalisation des aménagements, les secteurs à enjeux faibles et très faibles devraient eux-mêmes être renforcés par la plantation d'essences locales et adaptées au contexte, en réduisant l'imperméabilisation des sols et en renforçant les liens et les liaisons entre les différents secteurs du site.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

De manière générale, le site aura un accès réglementé. Il est prévu d'être accessible en journée et en début de soirée. Les activités « nocturnes » ne sont attachées qu'à l'usage des terrains de sports centraux.

L'ensemble du site sera accessible. Cependant, au regard du diagnostic, les secteurs à enjeux forts pourront être écartés de tout usage sportif ou de loisir.

Il est envisagé de créer, à plus long terme, un parcours découverte nature. Il consiste dans un sentier balisé (en copeaux ou platelage) pour découvrir les milieux naturels du site pour sensibiliser le public aux enjeux environnementaux du site et du territoire (plus large) dans lequel il s'inscrit.

L'ensemble des aires de stationnement seront aussi réglementées, seules les 16 places envisagées au sud-ouest du site pourraient être toujours accessibles.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis au dépôt des dossiers suivants :

- Urbanisme : Permis d'aménager modificatif (dépôt prévu été 2023).

- Environnement : cas par cas (première procédure réglementaire), Déclaration loi sur l'eau ou Porter à connaissance (DLE de 2014 sur les équipements existants en annexe).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface et longueur de voirie réaménagée/créée	6 700 m ² / 785 ml
Places de stationnement réaménagées/créées	182/78
Emprise au sol artificialisée : voirie et stationnement + équipement sportif	6 700 m ² + 2 200 m ²
Voirie démolie	2 200 m ² / 450 ml
Abattage	250 m ² (maximum)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Plouhinec approuvé le 24/07/2018. Modification n°2 approuvée le 27/03/2023.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d’intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d’une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'inventaire des zones humides repris dans le PLU fait état de la présence de zones humides au droit de la zone d'étude. Aucune intervention n'aura lieu dans ces zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi et PPRSM. Zone d'étude non concernée par les différents zonages de ces plans.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvés.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bases de données BASOL et SIS ne localisent aucun site sur la zone d'étude ni à proximité immédiate. Pas de site BASIAS sur ou à proximité immédiate de la zone d'étude.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 - Ria d'Etel est situé à environ 1 km au nord-est de la zone d'étude. Le milieu récepteur (cours d'eau récepteur des EP) est directement connecté à ce site Natura 2000.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité (environ 1,5 km) des sites classés du littoral des dunes et des étangs de la petite mer de Gâvres et de la zone dunaire de Gâvres et de Plouhinec. Pas de connexion directe.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la réalisation de déblais courants de requalification de voirie sans modification majeur des niveaux existants. Quelques déblais complémentaires seront réalisés pour création d'espace plantés creux devant gérer des eaux pluviales, le réemploi des terres excavées sur site sera mis en œuvre dès que possible.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Revêtement de voirie, fondations, matériaux de construction divers, etc.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réutilisation systématique sur site de la terre végétale issue des travaux.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de modification significative de la consommation par rapport à l'état actuel.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ces perturbations auront principalement lieu au cours de la phase de travaux où certaines espèces pourraient être dérangées (bruits, activités, passages, démolitions, etc.). La phase de défrichage aura lieu pendant les périodes favorables par rapport aux espèces potentiellement présentes (en-dehors des périodes sensibles). Ces périodes seront définies par l'écologue suivant le projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne présente pas d'habitats caractéristiques du site Natura 2000 le plus proche. Il n'y aura donc pas d'impact sur ce site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les secteurs aménagés par le projet sont en zones N (NL2 ou Na) du PLU. A noter que, sur la zone d'étude, la plupart des secteurs sont déjà aménagés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce projet devrait entraîner de déplacements (voitures) pour se rendre sur le site et profiter des nouveaux équipements. Parallèlement, au projet d'aménagement du site, un projet de liaison cyclable depuis le bourg de Plouhinec rejoignant notamment le secteur de Kerabus est en cours de réalisation. De même, des renforcements ou la création de liaisons douces sont prévues à terme depuis le village de Locquénil et Kervarlay.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Essentiellement en phase de travaux. Ces travaux auront lieu en journée (horaires de bureaux).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Essentiellement en phase de travaux (terrassements, notamment).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les nouveaux équipements sportifs seront équipés d'un éclairage adapté et respectant la réglementation en vigueur.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage des terrains de sport existants.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet d'eau pluviale via des ouvrages existants (voir DLE 2014 en annexe).
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le sol (infiltration) et vers le cours d'eau traversant le site (busé au niveau de la zone d'étude).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de modification significative de l'état actuel.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement les déchets de démolition de la phase de travaux. Ceux-ci seront traités selon les filières adaptées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le défrichement d'un boisement aura un impact sur le paysage. Un paysagiste accompagne le projet afin de réduire l'impact sur le paysage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agit surtout de l'espace boisé qui n'aura plus cette destination.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un dossier de Déclaration loi sur l'eau ou un Porter à connaissance va être déposé auprès des Services de la DDTM 56. Ce dossier reprendra les incidences environnementales liées à la gestion de l'eau et reprendra le DLE déjà réalisé en 2014. La DDTM 56 sera consultée lors de la conception du projet pour cadrer la procédure exacte à entreprendre et pour leur présenter le projet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Préservation des éléments à enjeux forts identifiés lors du pré-diagnostic écologique : murets et mares. Leur préservation sera renforcée par des plantations à proximité et la mise en place d'hibernaculum à proximité des murets et dans les massifs plantés. Le tracé initial du cheminement sera modifié pour préserver leur intégrité. Un des espaces aménagés est nommé parc linéaire. Il a vocation à accueillir des agrès et des jeux praticables par tous et notamment les PMR et enfants en situation de handicap. Dans cet espace de loisir et de détente, des nichoirs et autres "hôtels" à insectes seront envisagés. Les essences végétales envisagées sont en partie fruitières. Dans les espaces relativement boisés et en lisière des espaces de loisirs, le projet prévoira l'installation de nichoirs et de gîtes artificiels à chauves-souris. Ces installations s'inscriront dans un parcours découverte et de sensibilisation à la biodiversité qui traversera une grande partie des nouveaux aménagements. Dans le projet, il est prévu à terme de mettre en œuvre, dans le cadre du parcours découverte de la biodiversité, un cheminement ou platelage et des petites zones d'observation et d'information sur l'espace zone humide et de la mare. Le projet vise à sensibiliser le public aux enjeux environnementaux. Il est envisagé la plantation de nombreux arbres dans le cadre du projet. Cependant, une contrainte est à prendre en compte : les terrains de sport synthétiques sur lesquels doit être limitée la dispersion de feuilles mortes. Ainsi, des arbres au feuillage persistant ou marcescent comme du Pin maritime, du chêne vert... seront envisagés. Les essences à faible développement et les cépées seront privilégiées comme le sorbier, le sureau, le saule... La réalisation du projet s'étalant sur plusieurs années, il est envisagé de mettre en œuvre du pré-verdissement voire des zones de régénération naturelle. Dans le cadre du projet, nous pourrions envisager de défricher et arracher les espèces invasives présentes.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause file), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Pré-diagnostic écologique (définitions des enjeux potentiels de biodiversité).	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Esquisse (mai 2022) - Cet esquisse ne tient pas compte des récentes modifications suite à la mise en évidence d'enjeu de biodiversité.	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom LE CHAT

Prénom SOPHIE

Qualité du signataire MAIRE.

À PLOUHINEC

Fait le 12/05/2023



Signature du (des) demandeur(s)